

# Mesure contre l'inflation

25 avril 2023



**Le plafond total des versements sur un LEP a été fixé à 7 700 euros, il y a plus de 20 ans, en 2002.**

**Strictement réservé aux ménages les plus modestes** qui doivent justifier d'un revenu fiscal de référence ne devant pas dépasser certains plafonds (variables selon le lieu de résidence), le LEP est **le seul produit d'épargne qui offre aux ménages les plus modestes la garantie que leur épargne sera préservée contre l'inflation** (son taux est actuellement de 6,1%). Plus de 18 millions de particuliers peuvent prétendre au LEP, mais seuls 8,5 millions de citoyens en détenaient un, fin 2022.

**La Cour de comptes estimait déjà l'an dernier qu'il ne fallait pas exclure un « éventuel relèvement du plafond ».** L'encours moyen sur le LEP était de 5 600 euros en 2021. Résultat, 43% des LEP étaient alors au plafond.

**Aussi, INDECOSA-CGT appelle le gouvernement à relever sans délai le plafond du LEP de 7 700 euros à 10 000 euros.**

**Cette mesure pourrait être mise en œuvre facilement dans le contexte exceptionnel que nous connaissons. Elle constituerait un vrai plus pour le pouvoir d'achat des ménages les plus modestes.**

**De plus, INDECOSA-CGT appelle également le gouvernement à inciter les établissements bancaires à proposer le LEP aux clientèles concernées.**

Montreuil le, 25 avril 2023.

*Loïc DADUZAN*

Responsable banques/assurances - INDECOSA-CGT

[Qu'est-ce que le livret d'épargne populaire ?](#)